

# la lettre

de la Fondation BCV  
deuxième pilier

## I. Message du responsable de la prévoyance professionnelle à la BCV

### Quelle est la situation financière de la Fondation aujourd'hui ?

Dans le monde des fondations collectives et communes, la situation financière de la Fondation est considérée comme bonne. Avec un degré de couverture approchant 105%, sa situation est saine. De plus, la Fondation BCV deuxième pilier poursuit sa croissance, autant en termes de nombre d'assurés que de fortune au bilan. Notre professionnalisme est reconnu et très peu d'entreprises nous ont quittés durant l'année 2010: vingt-deux au total, pour des raisons qui ne sont d'ailleurs pas liées à nos prestations, mais à des faillites, cessations d'activité, ou intégration dans des fondations semi-autonomes. Quant aux entreprises qui nous ont rejoints, elles sont au nombre de trente, représentant six cents nouveaux assurés et 96 millions de capitaux. Deux d'entre elles bénéficiaient auparavant d'une fondation semi-autonome.

### Une commission immobilière a été créée à la fin de l'année passée: à quelle problématique doit-elle faire face ?

La commission immobilière est chargée d'analyser le marché immobilier, les opportunités qui s'y présentent et les intervenants. Actuellement, la Fondation n'a fait l'acquisition d'aucun immeuble en direct. Or, investir dans de l'immobilier direct apporterait non seulement une diversification des placements, mais répondrait également à une problématique à laquelle nous faisons face aujourd'hui, lorsque la Fondation reprend en son sein des fondations semi-autonomes comme nouveaux adhérents. Si celles-ci possèdent des immeubles, nous sommes actuellement obligés de les vendre quels que soient leur situation ou leur rendement. La commission s'est d'ailleurs adjoint les conseils d'une société d'expertise immobilière et d'une gérance pour trouver des solutions appropriées. C'est un marché toutefois complexe et nous devons prendre toutes les précautions nécessaires pour en éviter les écueils.

### Quels sont les futurs défis de la Fondation ?

Le point principal à relever est la gestion à long terme de la Fondation. L'environnement économique et démographique évolue, entraînant des adaptations régulières des éléments fondamentaux de la Fondation. Nous devons effectivement assurer sa pérennité à long terme, car les prestations qu'elle verse aux assurés en dépendent. Nous devons aujourd'hui prendre en compte le fait que nous vivons généralement plus longtemps et que les marchés financiers sont plus instables qu'il y a quelques années.

Enfin, nous pouvons aussi citer la réforme structurelle de la LPP. Elle vise à renforcer la surveillance et impose aux acteurs du deuxième pilier des exigences plus strictes et une transparence dans la gestion des caisses de pensions, afin de contribuer à la prévention des abus. Les tâches de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et de l'organe suprême de la caisse sont décrites plus clairement. Au sein de la Fondation BCV deuxième pilier, nous n'avons pas attendu la réforme pour agir dans ce sens et la quasi-totalité des nouvelles dispositions en termes de communication y sont déjà appliquées.



**Francis Bouvier**

Responsable de la prévoyance professionnelle à la BCV

## Sommaire

- I. *Message du responsable de la prévoyance professionnelle à la BCV* p. 1
- II. *Nouvelles forces au sein de la Fondation* p. 2
- III. *Modifications du règlement de prévoyance* p. 3
- IV. *Formulaire de congé non rémunéré* p. 4-5
- V. *Les placements de la Fondation* p. 6
- VI. *A la rencontre de nos adhérents* p. 7-8

## II. Nouvelles forces au sein de la Fondation



### Responsable des fondations de prévoyance

#### Frédéric Wüst

Frédéric Wüst est responsable de la gestion administrative des fondations de prévoyance au sein de la BCV. Il a rejoint l'équipe de gestion en avril 2009. Son parcours professionnel de plus de 15 années au sein de la prévoyance est complété par le diplôme fédéral de spécialiste en assurances sociales et, à fin 2010, par le brevet fédéral de spécialiste en gestion de la prévoyance en faveur du personnel.



### Gestionnaires

#### Frédéric Berney

Après l'obtention de son CFC d'employé de commerce dans une PME vaudoise ainsi qu'un stage linguistique de 18 mois à Zurich, Frédéric Berney a orienté sa carrière dans un premier temps auprès d'une grande banque de la place pendant 10 ans, puis dans une compagnie d'assurances à Lausanne pendant 8 ans dans le secteur de la prévoyance individuelle. Après une expérience de 3 ans dans le secteur de la prévoyance professionnelle d'une banque privée genevoise, c'est en 2009 qu'il a rejoint la BCV en qualité de gestionnaire au sein de la Fondation BCV deuxième pilier.



#### Séverine Fuchs

Après son apprentissage, Séverine Fuchs s'est tournée vers le monde de la prévoyance professionnelle en travaillant auprès de différentes compagnies d'assurances. Elle a également suivi les cours du brevet en assurances privées et sociales. C'est en 2010 qu'elle a rejoint la Fondation BCV deuxième pilier en qualité de gestionnaire.



#### Angie Rod

Après un apprentissage d'employée de commerce, Angie Rod a commencé sa carrière professionnelle dans une gérance à Lausanne au service de la comptabilité. Elle a ensuite travaillé pour plusieurs compagnies d'assurances dans le cadre du deuxième pilier et a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en gestion de la prévoyance en faveur du personnel en 2009. C'est en janvier 2011 qu'elle a rejoint la Fondation BCV deuxième pilier en qualité de gestionnaire.



### Comptable

#### Françoise Baud

Après son apprentissage d'employée de commerce dans une manufacture à Sainte-Croix, Françoise Baud est descendue dans la région lémanique. Elle y a travaillé dans le domaine de la comptabilité des caisses de pensions auprès de plusieurs entreprises du canton. Elle a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité en 2005 et a rejoint le service des comptabilités institutionnelles de la BCV en février 2011.

### III. Modifications dans le nouveau règlement de prévoyance

Depuis le 1er janvier 2011, la Fondation BCV deuxième pilier dispose d'une nouvelle version de son règlement. Nous passons ici en revue les principaux changements qui y ont été apportés.

#### **Congé non rémunéré**

L'introduction de la notion de « congé non rémunéré » a apporté plusieurs adaptations dans les articles du règlement. La plus importante concerne l'article 11 (début et fin de l'assurance) :

L'assuré qui, d'entente avec son employeur, ne résilie pas son contrat de travail, mais convient d'un congé non rémunéré dont la durée ne peut dépasser six mois, peut opter pour l'une des deux solutions qui suivent, l'assuré et l'employeur se déterminant par écrit sur le choix retenu :

- **Suspension du paiement des cotisations**

Durant la période du congé, les prestations prévues par le règlement en cas de décès ou d'invalidité ne sont pas octroyées, sauf si le sinistre a lieu pendant les trente premiers jours du congé. En cas de sinistre dès le trente et unième jour, la prestation de libre passage due à la date du début du congé sera versée soit à l'assuré si celui-ci est devenu invalide, soit à ses ayants droit en cas de décès.

- **Poursuite du paiement des cotisations**

Avec l'accord de son employeur, l'assuré peut poursuivre, pendant son congé, le paiement, soit de la cotisation totale, soit uniquement de la cotisation servant à la couverture de l'assurance risque. Il devra alors s'acquitter d'une cotisation basée sur le salaire assuré qu'il avait avant son congé, comprenant sa propre part de cotisation ainsi que la part de l'employeur. Il versera sa cotisation à la Fondation par l'intermédiaire de son employeur exclusivement.

Pendant sa période de congé, il bénéficiera de l'ensemble des prestations réglementaires. Toutefois, si l'assuré a opté pour la cotisation couvrant l'assurance risque uniquement, l'attribution des bonifications d'épargne au capital épargne est suspendue pendant la période du congé.

#### **Demande du capital de vieillesse**

L'article 21 mentionne qu'en lieu et place d'une rente de vieillesse, l'assuré peut exiger le versement d'un capital de vieillesse correspondant à tout ou partie de l'épargne accumulée au moment de l'ouverture du droit aux prestations. **Désormais, il doit faire connaître son choix par écrit à la Fondation non plus un an, mais seulement trois mois au moins avant la naissance du droit**, en indiquant le pourcentage de l'épargne accumulée devant être versé sous forme de capital de vieillesse. Ce choix devient irrévocable trois mois avant la naissance du droit et requiert, si l'assuré est marié ou en partenariat enregistré, le consentement écrit de son conjoint/partenaire.

#### **Rachats de l'assuré**

L'article 52 prévoit désormais des possibilités supplémentaires de rachats pour les personnes qui prendraient une retraite anticipée. Si l'assuré a épuisé ses possibilités de rachat et qu'il informe par écrit la Fondation de son intention de prendre une retraite anticipée par rapport à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS en demandant les prestations sous forme de rente, il lui est également possible d'effectuer un versement dans les trente jours précédant la retraite anticipée dans le but de compenser la réduction des prestations. Cette possibilité de versement est subordonnée à la prise effective de la retraite anticipée. Le montant maximum rachetable est calculé et communiqué par la Fondation sur demande de l'assuré

Nous vous engageons vivement à prendre le temps de lire le règlement de prévoyance en vigueur depuis le 1er janvier 2011, que vous pouvez demander à votre employeur ou directement à la Fondation.

## IV. Nouveau formulaire de congé non rémunéré

### 1 Période de cotisation durant l'année avant le congé non rémunéré

La période de cotisation durant l'année avant le congé non rémunéré se situe généralement entre le 1er janvier de l'année en cours et la date du début du congé non rémunéré, sauf si l'employé(e) a débuté son activité professionnelle dans le courant de la même année (en février, par exemple).

### 2 Salaire déterminant versé durant la période

Le salaire déterminant correspond au montant du salaire soumis à la cotisation LPP entre le 1er janvier de l'année en cours et la date du début du congé non rémunéré. Le salaire déterminant est indiqué sur le certificat de prévoyance que l'assuré reçoit chaque année.

### 3 Nouveau salaire déterminant dès le retour du congé non rémunéré

Il s'agit du montant du salaire à assurer dès le retour du congé non rémunéré. Cette information est importante notamment lorsqu'il y a une réduction du taux d'activité qui intervient après le congé non rémunéré (lorsque le congé a été demandé dans le cadre de la naissance d'un enfant, par exemple). La réduction du taux d'activité entraîne une distinction de la couverture d'assurance effective pour chacune des deux périodes.

## Choix de la couverture d'assurance

### 4 Suspension de la couverture d'assurance

Si l'assuré choisit la suspension de la couverture d'assurance pendant son congé non rémunéré, il n'aura aucune cotisation à payer pendant cette période. Toutefois, il court un risque s'il devait devenir invalide ou décéder pendant son congé. Effectivement, en l'absence de couverture décès et invalidité résultant du choix de la suspension de la couverture d'assurance,

- aucune prestation ne sera versée à l'assuré si l'incapacité de travail à l'origine de l'invalidité devait survenir pendant le congé ;
- en cas de décès pendant cette période, seul l'avoir de vieillesse accumulé, indiqué dans le certificat de prévoyance, sera versé par la Fondation.

Par analogie à l'article 10, alinéa 3 de la LPP, la Fondation assure toutefois les risques pendant le premier mois de congé.

### 5 Poursuite de la couverture épargne et risques, cotisations entièrement à la charge de la personne assurée

L'assuré devra s'acquitter de l'entier de la cotisation pour l'épargne et les risques, comprenant également la part de l'employeur. Opter pour cette alternative se révèle généralement onéreux et s'ajoute au fait que l'assuré ne reçoit pas son salaire pendant le congé non rémunéré. Ce choix doit généralement être fait si l'assuré dispose de finances suffisantes.

### 6 Poursuite de la couverture risques, cotisations entièrement à la charge de la personne assurée

L'assuré devra s'acquitter de la cotisation entière pour les risques (y compris celle de l'employeur) telle qu'elle est définie dans l'annexe à la convention signée entre la Fondation et l'entreprise adhérente.

Pour obtenir le niveau précis des cotisations à payer en fonction de la couverture choisie pendant le congé non rémunéré et ainsi pouvoir opter pour la formule qui lui convient le mieux, l'assuré doit en faire la demande auprès de son employeur et, au besoin, directement auprès de la Fondation.

**La Fondation propose généralement d'opter pour la poursuite de la couverture pour les risques, dans la mesure où la prime est relativement faible et que ce choix permet une protection contre les risques d'invalidité et de décès pouvant survenir pendant le congé.**



EMPLOYEUR

N° de contrat : .....

Raison sociale : .....

PERSONNE ASSURÉE

Nom : ..... Prénom : .....

N° AVS : ..756.. ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Etat civil :  célibataire  marié(e)  lié(e) par partenariat enregistré  divorcé(e)\*  veuf(ve)\*

\* s'applique par analogie à la personne liée par partenariat enregistré

Date de début du congé non rémunéré : ..... / ..... / ..... Date de fin du congé non rémunéré : ..... / ..... / .....

1 Période de cotisation durant l'année avant le congé non rémunéré du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

2 Salaire déterminant versé durant la période : CHF .....

Taux d'activité avant le congé non rémunéré : .....%

3 Nouveau salaire annuel déterminant dès le retour du congé non rémunéré \* : CHF .....

Nouveau taux d'activité dès le retour du congé non rémunéré \* : .....%

\* sans indication de l'employeur, le salaire effectif annoncé avant le congé non rémunéré est annualisé et pris en compte dès le retour du congé.

Choix de l'assuré concernant la couverture d'assurance pendant le congé non rémunéré :

4  suspension de la couverture d'assurance

Durant la période du congé, les prestations prévues par le règlement en cas de décès ou d'invalidité ne sont pas octroyées, sauf si le sinistre a lieu pendant le premier mois du congé. En cas de sinistre survenant après, seule la prestation de libre passage à la date du début du congé est due.

5  poursuite de la couverture épargne et risques, cotisations entièrement à la charge de la personne assurée

6  poursuite de la couverture risques, cotisations entièrement à la charge de la personne assurée

L'assuré(e) doit s'acquitter d'une cotisation calculée sur la base du salaire assuré avant le congé non rémunéré, selon les taux de cotisations fixés pour l'épargne et les risques ou uniquement pour les risques, définis dans la convention d'adhésion. La cotisation sera versée à la Fondation uniquement par l'intermédiaire de l'employeur.

Date ..... Signature de la personne assurée .....

Lieu et date :

Timbre et signature de l'employeur :

## V. Les placements de la Fondation

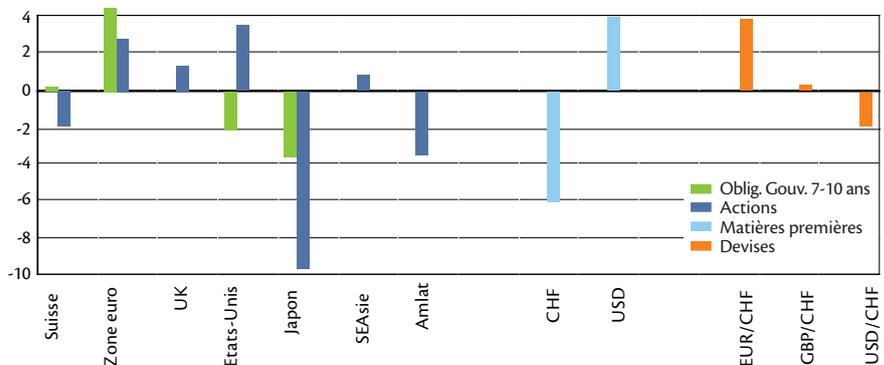
Les problèmes de la zone euro ont fortement influencé les marchés durant le deuxième trimestre 2011. La Grèce et, plus largement, les pays du Sud de l'Europe connaissent de graves difficultés économiques. Ces problèmes ne sont pas uniquement d'ordre budgétaire, mais aussi liés à une perte de compétitivité importante par rapport aux pays du Nord, Allemagne en tête. Ces déséquilibres structurels sont difficilement gérables dans une zone monétaire unique sans la mise en place d'une gouvernance économique européenne. Les marchés craignent une contagion de la problématique grecque au Portugal, à l'Espagne, voire, à terme, à l'Italie. La capacité des Etats à faire face à une nouvelle crise de grande ampleur est, en outre, sujette à caution.

Du point de vue conjoncturel, nous avons assisté à un ralentissement de la croissance. Des politiques budgétaires restrictives dans les pays occidentaux, la hausse des cours du pétrole au premier trimestre, ainsi que des politiques monétaires moins accommodantes dans certains pays en développement en sont les principales causes. Dans ce contexte, les actifs risqués, actions et matières premières, ont connu un retournement de tendance important. Si ce genre de correction n'est pas exceptionnel lors d'une phase de reprise économique, leur baisse avait été exacerbée par les incertitudes décrites plus haut.

Les obligations de débiteurs de première qualité ont profité du tassement de la conjoncture et de la méfiance des investisseurs par rapport à la capacité de remboursement de certains Etats. Les écarts de taux payés entre les obligations allemandes et celles des pays périphériques de la zone euro ont d'ailleurs atteint des records. Le franc suisse a tout naturellement profité de la situation économique et atteint des records, tant contre le dollar que contre l'euro.

Nous maintenons un biais favorable aux actions, même si, à court terme, nous prévoyons une évolution plutôt laborieuse des indices face au fléchissement de l'activité et aux politiques plus restrictives des pays émergents. Les indicateurs économiques sont en effet encore compatibles avec

Evolution des marchés du 31 décembre 2010 au 30 juin 2011



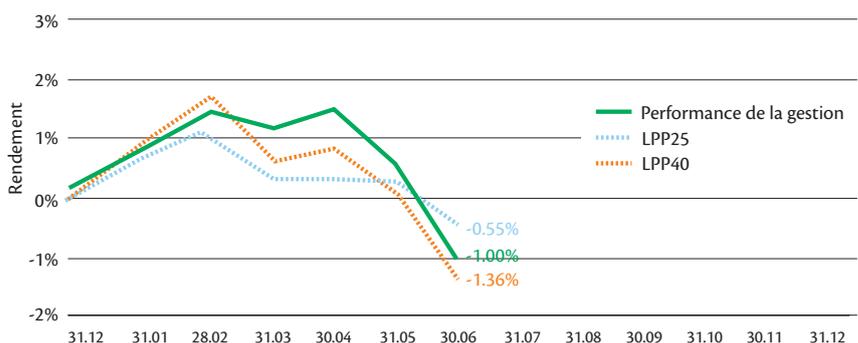
la poursuite de la reprise, tandis que l'augmentation de la prime de risque a déjà entraîné un net repli des multiples boursiers, même en tenant compte de la morosité conjoncturelle ambiante.

A terme, avec une reprise rassurante, les actions détiennent un potentiel haussier attrayant. En effet, les bénéfices des sociétés continueront de progresser, tandis que les évaluations sont bon marché. Concernant les décisions d'investissement, l'été sera crucial; le maintien d'une vision positive sur les actions, voire son renforcement, dépendra d'une stabilisation des indices conjoncturels.

Nous gardons une exposition obligataire inférieure à la norme, misant sur la poursuite, à l'horizon 2012, d'une reprise soutenue par un loyer de l'argent historiquement bas. Ce n'est que plus tard que les investisseurs commenceront à anticiper une normalisation de la politique

monétaire des banques centrales, ce qui devrait pousser les rendements obligataires graduellement à la hausse après une période plus irrégulière cet été. Nous misons toujours sur un rebond de l'euro contre le franc, même si le potentiel sera plus limité qu'escompté. Le renforcement du franc en 2011 l'a manifestement ramené en zone de surévaluation plus prononcée, ce qui devrait limiter l'ampleur des risques baissiers sur l'euro, surtout si la prime de risque à l'égard de la dette souveraine en Europe reflue.

Performance cumulée du 31 décembre 2010 au 30 juin 2011



## VI. A la rencontre de nos adhérents

### Meylan Frères (Le Brassus)

En descendant par le col du Marchairuz, l'entreprise Meylan Frères apparaît en contrebas sous la forme d'un grand parallépipède rectangle blanc. Nous y sommes accueillis par Pierre Meylan, fondateur et directeur général de l'entreprise. Son frère, aujourd'hui décédé, l'a accompagné dans cette grande aventure jusqu'en 1991, date à laquelle le premier bâtiment qui abritait la société a entièrement brûlé. Présente à la Vallée de Joux depuis 40 ans, l'entreprise Meylan Frères a effectivement traversé des épisodes difficiles, mais a toujours su se maintenir sur le marché national et international malgré une forte concurrence.

Pourtant, tout respire le calme dans les locaux de l'entreprise. Le ronron régulier des machines rythme le travail d'une équipe de 30 personnes, qui s'attellent à la fabrication par découpage sur presse de petites pièces de micromécanique, réalisant des éléments de haute technicité tant pour l'horlogerie que pour l'électronique, l'appareillage ou l'aéronautique par exemple.

Avant de se spécialiser dans la toute petite pièce, l'entreprise fabriquait des produits de mécanique générale pour l'aviation notamment. Elle a ensuite progressivement orienté ses activités vers la fabrication d'étampes à suivre particulières à la demande, qu'elle remettait ensuite à ses clients. Aujourd'hui, si elle continue à procéder par étampage, c'est elle aussi qui assure la production des pièces et leur finition.

Liée au monde horloger pour une part de son activité, Meylan Frères en a subi aussi les aléas : la crise financière tout d'abord, qui a particulièrement touché ce domaine, s'est bien évidemment répercutée sur les sous-traitants. Avec la reprise, la difficulté à trouver du personnel qualifié, additionnée à une concurrence forte dans la région, font du travail de Pierre Meylan un défi quotidien. S'il forme aujourd'hui des apprentis qu'il espère pouvoir conserver dans son entreprise, Pierre Meylan doit aussi chercher ses futurs employés de l'autre côté de la frontière.

Lever le pied ? Certes, il y pense, car Pierre Meylan serait en droit de profiter d'une retraite bien méritée, mais avant tout, il tient à la pérennité du travail d'une vie. Son objectif principal est de remettre à son fils une entreprise solide en ayant pris le soin qu'il puisse voler de ses propres ailes avec les sécurités nécessaires.

Pour en savoir plus : [www.meylanfreres.ch](http://www.meylanfreres.ch)

### Meylan Frères et la Fondation BCV deuxième pilier

L'entreprise a rejoint la Fondation BCV deuxième pilier en 2002. Dès sa création et donc bien avant l'obligation légale d'assurer son personnel en prévoyance professionnelle, Pierre Meylan avait affilié ses employés à un fonds de prévoyance. La confiance et les valeurs personnelles que Pierre Meylan a su trouver par la suite auprès du conseiller bancaire qui suit de près son entreprise ont grandement influencé son affiliation à notre Fondation.

C'est avec intérêt qu'il a pris connaissance des possibilités de présentations à ses employés que la Fondation peut faire sur des sujets touchant aux assurances sociales ou à des thèmes spécifiques, comme la fiscalité de la LPP (y compris pour les frontaliers) ou le conseil aux personnes partant prochainement à la retraite.

## VI. A la rencontre de nos adhérents (suite)

### Montres Romain Gauthier (Le Sentier)

A notre arrivée, cinq montres sont en partance pour l'étranger. Destination : Japon, Thaïlande, Etats-Unis, Australie, Espagne; certains modèles avoisinent les 80'000 francs. De quoi trancher radicalement avec la sobriété du lieu, l'entreprise horlogère se situant au dernier étage d'un petit locatif discret au centre du Sentier.

Pourtant, à en croire Romain Gauthier, rien ne le prédestinait à devenir l'horloger qu'il est aujourd'hui. Pour éviter l'emprise horlogère de la région, il oriente d'ailleurs ses études vers la mécanique de précision en faisant son diplôme dans le domaine à l'Ecole technique, puis une formation de technicien constructeur. Il mettra en pratique ses connaissances auprès d'une entreprise de la région comme technicien sur décolleteuse – une grosse machine servant à la fabrication de pièces de faible diamètre obtenues sur un tour parallèle et usinées directement les unes à la suite des autres dans une barre de métal. C'était sans compter que cette activité servait notamment à produire des pièces d'horlogerie... Le virus contracté et après un temps de réflexion durant son service militaire qu'il effectue au fort des Rousses (il possède aussi la nationalité française), il entreprend un MBA en gestion d'entreprise qui s'achève brillamment par une thèse en 2002 ayant pour thème la création d'une entreprise horlogère. Ce travail lui a notamment permis de cibler son marché, celui de la montre de collection avec un haut niveau de qualité, dans une gamme de prix qui reste toutefois encore abordable en regard d'autres grandes marques horlogères. Mais ne nous y trompons pas ! Les montres Romain Gauthier restent des objets destinés à une clientèle au fort pouvoir d'achat ! Cette dernière se rencontre d'ailleurs surtout dans les pays asiatiques, véritable creuset de passionnés des technicités de mesure du temps, mais également, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis et en Europe.

Sa première montre, un mouvement simple (heure, minute), est présentée lors de la foire de Bâle en 2006 et rivalise alors avec les modèles concurrents à grandes complications ; car les montres de Romain Gauthier présentent un très haut niveau de finition et un mouvement mécanique unique caractérisé notamment par l'absence de couronne sur le côté (la petite roue qui sert à remonter l'heure), celle-ci se retrouvant au revers de la montre, élargie et aplatie.

Objets de haute précision qui ne laissent pas la place à des assemblages douteux, les montres Romain Gauthier sont entièrement conçues dans l'entreprise, ce qui lui vaut la mention de manufacture, et les pièces qui la composent fabriquées sur place. Là où le « Swiss made » revêt encore tout son sens, c'est que les ponts et platines, par exemple, sont polies manuellement à l'aide d'un bois de gentiane cueilli sur les talus avoisinants, selon une technique ancestrale locale.

Bref, de véritables bijoux horlogers conçus par un passionné et sa petite équipe de six personnes et destinés à des amoureux de la mesure du temps et de ses mécanismes subtils.

Pour en savoir plus : [www.montres-rg.com](http://www.montres-rg.com)

### Romain Gauthier et la Fondation BCV deuxième pilier

Romain Gauthier a rejoint la Fondation BCV deuxième pilier, qu'il connaissait par le biais de son précédent employeur, dès la date de création de son entreprise. Lorsqu'on lui demande ce qu'il apprécie dans la Fondation, il relève d'emblée sa grande souplesse, qu'il n'aurait, selon ses mots, « sans doute pas trouvée ailleurs » et un dialogue constant et constructif, même dans les moments difficiles liés à la crise.

La Fondation BCV deuxième pilier a également eu l'occasion d'apporter des réponses concrètes à ses employés lors d'une présentation effectuée dans le cadre de l'entreprise sur la prévoyance en Suisse et la problématique spécifique des assurés dans cette zone frontalière.